

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)

Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR DE GESTIÓN DE TRANSPORTE

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE GESTION DU TRANSPORT

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNELCompétence générale

Gérer et commercialiser le service de transport de marchandises et de voyageurs conformément aux consignes reçues, et organiser et planifier l'exploitation des opérations terrestres à l'échelle nationale et internationale et dans le cadre des objectifs et des procédés fixés.

Unités de compétence

1. Effectuer la gestion administrative des opérations de transport
2. Organiser, planifier et gérer le trafic / exploitation des entreprises de transport terrestre
3. Organiser et gérer le processus de stockage des fournitures de l'entreprise et des marchandises des clients
4. Effectuer la commercialisation des divers services de transport de marchandises et de voyageurs.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔMEOccupations ou postes de travail

Responsable de trafic ou chef de circulation, transitaire, agent de commerce, consignataire maritime, responsable d'administration du transport terrestre, aérien, maritime et/ou multimodal, inspecteur (transport routier de voyageurs).

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 9 3/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation <ul style="list-style-type: none"> - Instituteur (toutes les sections) - Diplômé en bibliothéconomie et documentation - Diplômé en sciences de l'entreprise - Diplômé en Éducation Sociale - Diplômé en Statistique - Diplômé en Gestion et Administration Publique - Diplômé en Relations du Travail - Diplômé en Travail Social - Diplômé en Tourisme - Technicien Supérieur d'informatique de Gestion Technicien Supérieur d'informatique de Systèmes	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n°1654/1994 du 22 juillet (Journal Officiel de l'État BOE 29/09/94)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Stockage de produits - Progiciels généralistes - Commercialisation du service de transport - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Gestion administrative du commerce international - Gestion administrative du transport - Langue étrangère - Organisation du service de transport terrestre - Planification et gestion de l'exploitation du transport terrestre - Relations dans le milieu du travail 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures
Conditions d'accès requises Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
Information supplémentaire http://www.educacion.es		